

Dossier d'inscription Accueils de Loisirs Hiver, Printemps, juillet et Toussaint. Les Chti Bouts



• L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

• Renseignements concernant la famille

Situation familiale : Mariés Divorcés Autres à préciser :

Père :

Nom :

Prénom :

Tel. domicile :

Tel. portable :

Tel. professionnel :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Mère :

Nom :

Prénom :

Tel. domicile :

Tel. portable :

Tel. professionnel :

Adresse :

.....

Adresse mail :

N° de sécurité sociale auquel est rattaché l'enfant :

N° allocataire Caisse d'Allocations Familiales :

Médecin traitant :

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

• Autorisation parentale obligatoire

Nous, soussignés

Père, mère, tuteur, responsable de l'enfant.....

Autorisons l'organisateur à utiliser les photos sur lesquelles apparaîtra mon enfant à des fins d'insertion sur des brochures, sur le site du centre de loisirs et/ou support publicitaire.

Autorisons uniquement les personnes suivantes, à venir chercher notre enfant au centre :

.....

.....

Pièces justificatives à joindre :

Dossier d'inscription rempli et signé

Fiche sanitaire remplie et signée

Règlement intérieur signé

Attestation de sécurité sociale

Justificatif de domicile

Justificatif de quotient CAF

Attestation d'assurance

Association les Chti Bouts

13 rue Suzanne Lanoy 59870 Rieulay

06 95 13 75 68 alshchtibouts@gmail.com

Association Agréée Jeunesse et Sport n° 0590823 et

Jeunesse et d'Education Populaire n°59 JPE

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLES COMMUNES PARTENAIRES (RIEULAY ET W-HAMAGE)			
	1/2 journée	Journée	Forfait Semaine	Garderie
0 à 499	2,40€	4,55€	19,90€	1,50€
500 à 800	2,90€	5,80€	24,50€	1,65€
Plus de 800	3,45€	6,90€	29,00€	1,80€

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLES EXTERIEURES			
	1/2 journée	Journée	Forfait Semaine	Garderie
0 à 499	4,85€	9,70€	43,50€	1,50€
500 à 800	4,90€	9,80€	44,50€	1,65€
Plus de 800	5,15€	9,95€	45,50€	1,80€

REPAS	3,55€
REPAS APORTE	1,80€

Une adhésion familiale à l'association est demandée, uniquement pour les enfants dont c'est la première inscription en 2022, ou si celle-ci doit être renouvelée (**26€** pour les familles habitant Marchiennes, Rieulay et Wandignies-Hamage, **42€** pour les autres communes)

Date et signature des parents :